

Aujourd'hui 11 août 1867, Nous Maire de la commune de  
Combiers canton de Lavallette département de la Charente, nous étant rendu  
en la Salle de la mairie de Combiers à midi moins un quart, pour  
la tenue de la troisième ordinaire de la présente année.

Après attendre jusqu'à une heure moins le quart il ne s'est présenté  
que le Sieur Derivis Jean jeune conseiller municipal, bien que les  
autres conseillers aient été convoqués le 7 de ce mois par lettres certifiées  
faisant connaître que la réunion du conseil municipal pour la tenue  
de la session du mois d'août était fixée au 11 août présent mois à midi.

Voyant que personne ne se présentant plus la séance a été  
levée et renvoyée au 11 du courant à huit heures du matin.

De quoi nous avons dressé le présent procès verbal les jours,  
mois et an susdits.

Le Maire de Combiers.

A. Augrange